

Présidence : Irlande

## 621ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 22 septembre 2010  
  
Ouverture : 10 h 15  
Clôture : 10 h 50
  
2. Président : Ambassadeur E. O'Leary
  
3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :  
  
Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES
  - a) *Exposé sur le projet relatif aux armes légères et de petit calibre en Biélorussie* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (Royaume-Uni) (FSC.DEL/93/10 OSCE+), Allemagne, Biélorussie, Président
  - b) *Destruction finale du stock d'armes à sous-munitions en Belgique* : Belgique (annexe)
  - c) *Échange annuel d'informations militaires* : Azerbaïdjan, Arménie
  - d) *Avant-projet de décision sur de nouvelles dates pour l'Atelier de l'OSCE en vue de déterminer le rôle approprié de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies (FSC.DEL/88/10 Restr.)* : États-Unis d'Amérique
  - e) *Document de réflexion sur les priorités du Document de Vienne pour renforcer la transparence militaire et propositions de projets de décisions (FSC.DEL/89/10 Restr.) (FSC.DEL/90/10 Restr.) (FSC.DEL/91/10 Restr.) (FSC.DEL/92/10 Restr.)* : États-Unis d'Amérique

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES NÉGOCIATIONS SUR LE  
DOCUMENT DE VIENNE 1999 (non adoptée)

Président

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Rapport au FCS sur la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2010* : Chef de file du FCS pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2010 (Hongrie) (FSC.DEL/95/10 OSCE+),  
Président

b) *Questions de protocole* : Italie, Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 29 septembre 2010 à 10 heures, Neuer Saal



**621ème séance plénière**

FSC Journal No 627, point 1 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BELGIQUE**

Monsieur le Président,

Début août s'est achevée la destruction totale du stock des sous-munitions de l'armée belge. La Belgique devient ainsi un des premiers États Parties à avoir rempli son obligation de destruction telle que prévue par la Convention d'Oslo sur l'interdiction des sous-munitions et ceci, bien endéans le délai de huit ans prévu par la Convention qui est entrée en vigueur le 1er août dernier.

Par cet accomplissement, la Belgique montre son engagement ferme dans la mise en œuvre de la Convention. Un engagement renforcé par l'implication active dans le domaine de l'universalisation de la Convention et dans l'élaboration d'un format de rapportage pour les mesures de transparence.

En outre, la Belgique a été le premier pays au monde à voter, le 18 mai 2006, une loi nationale d'interdiction des armes à sous-munitions.

La Belgique encourage les États participants qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier la Convention d'Oslo. La Belgique attache une grande importance à ce traité de désarmement et appelle à une large participation à la première conférence des États parties qui se tiendra à Vientiane, au Laos, en novembre 2010.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer le texte de cette déclaration aux minutes de cette réunion.

Je vous remercie, Monsieur le Président.